

Du 23 au 27 novembre 2009 - Paris

LE CONGRÈS ANNUEL DES  
DÉCIDEURS INFORMATIQUES ET JURIDIQUES



Comundi  
www.comundi.fr

Semaine de  
l'**Informatique  
Juridique**

2009

7<sup>e</sup> édition

**TOUTE L'ACTUALITÉ  
DÉCRYPTÉE :**

Protection des données  
personnelles, archivage  
électronique, droit des logiciels  
libres, cyber surveillance...

**AU PROGRAMME :**

- 3 conférences d'actualité
- 7 formations pratiques

En partenariat avec :



Madame, Monsieur,

C'est la 7<sup>ème</sup> année que Comundi vous propose de décrypter l'actualité lors de la semaine de l'informatique juridique.

En 7 ans, les problématiques ont évolué, mais les sujets clés reviennent : **protection des données personnelles, sécurisation des systèmes d'information, archivage...**

Une évolution que nous suivons pour vous proposer des formations et conférences à la pointe des dernières tendances.

Au programme cette année :

- **3 conférences d'actualité** : protection des données personnelles, archivage électronique à valeur probante, surveillance des salariés et nouvelles technologies
- **7 formations pratiques** : contrats informatiques, droit des logiciels libres, charte utilisateurs...

Au plaisir de vous accueillir à Paris du 23 au 27 novembre 2009

Bien à vous,

Mary-Audrey Castellani

Et toute l'équipe de la semaine de l'informatique juridique 2009

## Les + du congrès

selon les participants de l'édition 2008 :

- « L'éventail des regards proposés à travers les exposés permettent une meilleure approche des problématiques »  
Responsable service documentation, Siemens VAI MT SAS
- « Formidable occasion d'échanger avec ses pairs »  
Juriste, CNRS
- « Excellente qualité des interventions, horizons variés, partage d'expériences »  
Chef de projet informatique, Conseil régional du centre

Lundi 23 novembre	Mardi 24 novembre	Mercredi 25 novembre	Jeudi 26 novembre	Vendredi 27 novembre
	<b>C2</b> L'archivage électronique à valeur probante en pratique	<b>F1</b> Archivage électronique légal		<b>F1 bis</b> Archivage électronique légal des documents fiscaux et comptables
	<b>C3</b> Protection des données personnelles	<b>F2</b> Réforme de la loi informatique et libertés		
<b>C1</b> Surveillance des salariés et nouvelles technologies		<b>F3</b> Charte utilisateurs et droit de contrôle		<b>F6</b> Spécial banques assurances : données sensibles et vente en ligne
		<b>F4</b> Actualité juridique des systèmes d'information		<b>F7</b> Droit des logiciels libres
		<b>F5</b> Sécurisez vos contrats informatiques		<b>F5 bis</b> Techniques de négociation de contrats informatiques

## C1 Surveillance des salariés et nouvelles technologies Concilier sécurité de l'activité, respect des libertés individuelles et de la vie personnelle

### Objectifs :

- Panorama de l'actualité jurisprudentielle 2008 - 2009
- Réseaux sociaux, blogs... : de nouveaux risques ? Zones de tolérance et frontières
- Identifier les points clés d'une charte informatique

Lundi 23 novembre 2009

1 jour (7h) : 1 095€ HT

### 9h00 : Allocution d'ouverture

- Christiane Féral-Schuhl, Avocat associé,  
Présidente de l'ADIJ, **Féral-Schuhl / Sainte-Marie**

### 9h15

#### Dispositifs de contrôles : sécuriser leur mise en œuvre et utilisation, bilan de la jurisprudence 2008 - 2009

- Christine Baudoin, Avocat associé, Spécialiste en droit social, **LMT Avocats**
- Quels sont les dispositifs de contrôles à disposition de l'employeur ? Forme et fond (transparence, proportionnalité, licéité de la preuve) ? Contrôle des courriels, internet, biométrie, géolocalisation, vidéosurveillance...
  - La loyauté du salarié
  - Dans quels cas l'employeur peut-il prendre connaissance des courriels professionnels ? Personnels ?
  - Quelle évolution sur l'information préalable du salarié ?
  - Quid de l'information-consultation du CE/Comité technique paritaire, déclarations à la CNIL ?
  - Quel contrôle des connexions internet sur le temps de travail ? Conservation des données de connexion ?
  - Rôle de l'administrateur informatique : quelles missions et obligations. Que faut-il prévoir dans son contrat de travail ?

### 10h45 - 11h15 : Pause

### 11h15

#### Réseaux sociaux, blogs... jusqu'où peuvent aller salariés et employeurs, 1<sup>ers</sup> enseignements et prospective

- Nicole Turbé-Suentes, Expert européen et consultant en nouvelles technologies
- Autorisation d'utiliser les réseaux ? Dans quel cadre ?
  - Utilisation par l'employeur des informations sur le salarié ?
  - Vie privée et données personnelles, liberté d'expression
  - Comment protéger le patrimoine « informationnel » de l'entreprise (organigrammes, brevets...) ? Préserver l'image de marque ?
  - Gérer le problème éventuel de la diffamation : recherche de l'identité de la personne, moyens de preuve...
  - Avis et recommandations du G29 sur les réseaux sociaux

### 12h45 - 14h00 : Déjeuner d'échanges

### 14h00

#### Syndicats, institutions représentatives du personnel : quelle utilisation des NTIC ?

- Christelle Mazza, Avocat, **Cabinet Christelle Mazza**
- Intranet, messagerie... : quelles sont les conditions d'utilisation ?
  - Quelles sont les informations auxquelles l'employeur peut accéder ?
  - Quelles sont les actions possibles de l'entreprise/collectivité en cas d'usage abusif ?
  - Quid de la liberté d'expression du syndicat ?

### 15h00 - 15h30 : Pause

### 15h30

#### Une charte utilisateur efficace, l'adapter face à la nouvelle jurisprudence

- Philippe Tuitou, Avocat associé, **Legipass**
- Comment coller au plus près des besoins de l'entreprise :
    - collaborer étroitement avec les différents managers, connaître les besoins des différents métiers
    - identifier les précédents contentieux
    - travailler avec les administrateurs réseaux, informaticiens (quelle gestion des flux, modes et fréquence de contrôle...)
  - Opposabilité de la charte TIC : comment lui donner une valeur juridique ?
  - « Trucs et astuces » : plages horaires internet, possibilité de lister des sites interdits...
  - Focus téléchargements illicites depuis le poste de travail et projet de loi Hadopi : limiter la responsabilité de l'entreprise (titulaire de l'accès) par la charte

### 17h00

#### Le point de vue du magistrat

- Myriam Quémener, Magistrat, Expert, **Cour d'appel de Versailles**

### 17h30 : Clôture de la journée

## C2 L'archivage électronique à valeur probante en pratique

### Solutions techniques - mise en œuvre - sensibilisation des utilisateurs

#### Objectifs :

- Mettre en œuvre votre solution d'archivage électronique : solutions techniques, objectifs, fonctionnalités...
- Sensibiliser les utilisateurs : différences de cultures, de métiers, freins...
- Inclure les contraintes probantes dans votre projet : comment faire en pratique ?

Mardi 24 novembre 2009

1 jour (7h) : 1 095€ HT

→ **Conférence sous la présidence de** Bruno Couderc, Consultant, **BC Conseil**

9h00 - 12h30

#### Choisir la solution technique adaptée à votre type d'archivage électronique : panorama des solutions disponibles sur le marché

→ Bruno Couderc, Consultant, **BC Conseil**

- Les critères de qualification et les garanties nécessaires d'une solution d'archivage électronique légal
  - garantie de conservation lisible tout au long de la conservation
  - gestion des durées
  - sécurité des accès
  - traçabilité de l'ensemble des opérations
- Définir le périmètre des solutions d'archivage électronique légal
  - les opérations de versement
  - la prise en charge des objets numériques
  - la gestion des archives électroniques
  - les communications et les restitutions
- Analyser les scénarios de mise en œuvre possibles : interne, externe, mixte
- Panorama des principales offres disponibles, quelle solution pour quel type d'archivage : logiciels et application de gestion, prestations de services, tiers archiveurs

#### ■ Mettre en œuvre une solution d'archivage électronique : l'exemple du Conseil Général des Yvelines

→ Jean-François Navarre, Chef de projet TIC, **Conseil Général des Yvelines**

- Comment définir les objectifs du projet : choix des fonctionnalités, contrôle de la valeur probante...
- Spécification, mise en œuvre technique, architecture... déployer votre solution d'archivage électronique
- Evaluer les résultats du projet : questions juridiques, amélioration continue

#### Défendre l'intérêt d'un projet d'archivage électronique : le ROI, nécessité ou obligation ?

→ Marie-Madeleine Salmon, Directrice de la documentation et responsable des achats d'informations documentaires, **Publicis**

- Evaluer les coûts globaux d'un projet d'archivage : matériels, logiciels, infrastructure, acquisition de compétences versus ce que cela rapporte : focus sur les gains
- Quels sont les bénéfices à mettre en valeur : bénéfices financiers, matériels, humains...
- Les paramètres du projet ROI : quels facteurs prendre en compte ?
- Comment utiliser le ROI pour vendre votre projet d'archivage électronique à votre direction générale ?

12h30 - 14h00 : Déjeuner d'échanges

14h00 - 17h30

#### Décrypter l'environnement juridique pour construire un système d'archivage électronique fiable

→ François Coupez, Responsable adjoint du droit des nouvelles technologies, **Groupe Société Générale**

- En quoi l'identification des documents susceptibles d'être archivés est-elle la pierre angulaire de la mise en place d'un système juridiquement fiable ?
- Identifier les règles fondamentales à prendre en compte : production des documents à titre de validité et sanctions, droit de la preuve et jurisprudences, valeur de la signature électronique, obligation de sécurité (loi de 1978), norme NF Z42-013 « version 2009 »...
- Comment fiabiliser son système à valeur probante sans tomber dans de la sur-sécurité inutile et coûteuse ?
- Prendre en compte l'importance juridique de la politique d'archivage : la question du rédacteur

#### Zoom sur l'archivage des messages électroniques : le cas pratique par excellence

→ François Coupez, Responsable adjoint du droit des nouvelles technologies, **Groupe Société Générale**

- Archivage... et destruction : le cas des spams, des copies multiples, des pièces jointes, de la conservation du contenant versus le contenu
- Archivage... et chiffrement des messages électroniques : une nécessaire mise en cohérence
- Archivage... et les procédures de « discovery » anglo-saxonnes : comment faire face ?

#### ■ Acte authentique, signature électronique, conservation d'authenticité : retour d'expérience du Conseil Supérieur du Notariat

→ Didier Lefèvre, Directeur des systèmes d'information, **Conseil Supérieur du Notariat**

#### Cahier des charges, sensibilisation des utilisateurs, collecte des documents... enjeux organisationnels liés à la mise en place d'une plateforme d'archivage électronique à valeur probante

→ Irène Barbieri, Conservatrice générale de bibliothèque, Chef du bureau documentation et archives, **Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi**

- Mettre en œuvre une plateforme : choix de la démarche, respect du ROI
- Réaliser l'interface utilisateur : comment rédiger le cahier des charges ?
- Quels sont les impacts attendus sur le service archives ? Conduire le changement et mener une politique de communication
- Réaliser une enquête et analyse de la production électronique pour en dégager des méthodes de collecte des documents électroniques
- Collaboration entre producteurs de documents, informaticiens, archivistes : analyse des difficultés, conditions de réussite

17h30 : Clôture de la journée

## C3 Protection des données personnelles Actualité, bonnes pratiques et expérience des CIL

### Objectifs :

- Tirer les enseignements de la jurisprudence et des actions 2009 de la CNIL
- Sécuriser la collecte et l'utilisation des données sensibles : retours d'expériences
- Perspectives pour la fonction CIL

Mardi 24 novembre 2009

1 jour (7h) : 1 095€ HT

### 9h00 : Allocation d'ouverture

→ Emmanuel de Givry, Vice-président délégué

CNIL

### 9h15

#### Quelle politique Informatique et Libertés en 2009 ? Comment être en conformité ? Les jurisprudences 2008 - 2009

→ Ariane Mole, Avocat associé,

Cabinet Bird & Bird

→ Sarah Wanquet, Juriste et CIL,

Acxiom

- État des lieux du contentieux et précontentieux actuel
- Conservation des données, traçage, croisement, flux de données entre de multiples acteurs et sous-traitants : pourquoi et comment assurer la sécurité et la confidentialité des traitements ?
- Comment encadrer les partenariats entre entreprises sur un projet nécessitant une gestion commune de données à caractère personnel
- Gestion des données transfrontalières : au-delà de l'Europe

#### ■ Focus : Collecte et utilisation des données dans le cadre de vos opérations de communication (institutionnelle, commerciale et publicitaire) : quelles précautions ? Dernière jurisprudence

- Publicité personnalisée, contextuelle ou comportementale : les différentes techniques de publicité ciblée en ligne, leurs risques d'atteintes à la vie privée
- Réseaux sociaux et utilisation des données personnelles fournies par les utilisateurs de ces plateformes
- Quel cadre juridique pour la collecte automatisée des données
- Faut-il craindre une « attaque » de vos concurrents sur vos pratiques « commerciales » : comment éviter la collecte des données sauvages et le spamming
- Quelle nature juridique pour l'adresse IP : sont-elles des données personnelles ? Les points de vue du juge et de la CNIL

### 11h00 - 11h30 : Pause

### 11h30

#### ■ Focus sur les bonnes pratiques

→ Hélène Legras, Juriste et CIL,

Areva

- Mise en place d'un guide de bonne conduite
- Inculquer les bons réflexes "informatique et libertés"

### 12h30 : Déjeuner d'échanges

### 14h00

#### La jurisprudence CNIL : plaintes, contrôles, sanctions 2009

→ Mathias Moulin, Chef du service des correspondants, CNIL

- Un renforcement des pouvoirs et contrôles de la CNIL
- Enseignements
- Points de vigilance
- Préparation à un éventuel contrôle

### 15h00

#### ■ Table ronde : Pourquoi désigner un correspondant à la protection des données personnelles ? Bilan 2009 et prospective

→ Xavier Leclerc, Délégué Général,

AFCDP

→ Marie-Gaëlle Choisy, CIL,

France Télécom

→ Anne Gorge, CIL,

Bull

- Enseignements des 1<sup>ères</sup> années de mise en place du CIL
- Quid des autres systèmes européens ?
- Les autres professions acteurs de la protection des données : DSI, Déontologue, RSSI, Responsable conformité...
- Quel devenir ? Vers une fonction CIL obligatoire ? Une certification du Correspondant ?

### 16h00 - 16h30 : Pause

### 16h30

#### Failles de sécurité et protection/sécurité des données à caractère personnel : quelles responsabilités pour les entreprises ?

→ Xavier Leclerc, Délégué Général,

AFCDP

- Responsabilité du responsable du traitement ? Quelles sanctions ? Comment se prémunir ?
- Vers une obligation de sécurité renforcée ?
- Des évolutions inspirées du modèle américain
- Quid de la réforme Paquet télécom ? Quel champ d'application possible ?
- Dans quelle mesure les nouvelles technologies sont-elles intégrées à la réforme

#### Une possible révision de la directive de 1995 sur la protection des données personnelles : pistes de réflexions

### 17h30 : Clôture de la journée

## F1 Archivage électronique légal Relevez les défis juridiques et techniques



**Benoît Louvet**, Avocat associé, Benoît Louvet Avocat.  
Il est spécialisé sur les questions de la sécurité des systèmes d'information et de l'intelligence économique.  
**Pascal Seguin**, Avocat associé Cabinet TAJ, Ancien Inspecteur Principal des Impôts

Les 25, 26 et 27 novembre 2009

1 jour (7 h) : 1 195€ HT  
2 jours (14 h) : 1 695€ HT  
3 jours (21 h) : 2 360€ HT

### Objectifs :

- Respecter les contraintes juridiques de vos systèmes d'archivage électronique
- Réussir la rédaction de vos contrats de prestation
- Prendre les bonnes précautions lors de l'accès à vos archives



## Intégrez les enjeux et le cadre juridique de la conservation des documents électroniques

### Système d'information et archivage électronique dans l'entreprise

- L'apport du numérique dans la gestion des archives
- Original, originel ou copie : comment considérer le document archivé numériquement ?

### Droit de la preuve : maîtrisez le cadre légal de l'archivage électronique

- Rappel sur la loi du 13 mars 2000
- Liberté de la preuve, copie fidèle et durable
- Comment garantir l'intégrité et l'authenticité des documents ?
- Quels sont les risques encourus ?

### Les nouveautés de la Loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004

### Le stockage et l'archivage des données personnelles et la loi Informatique et Liberté : vos nouvelles obligations

### Contrôle des comptabilités informatisées et règles de conservation des documents

## Dématérialisation et archivage légal : le cadre normatif de la mise en œuvre

■ Cas pratique : Mettre en place un projet de dématérialisation de vos documents comptables avec l'application de la norme NF Z42-013

### Comprendre les implications des autres normes sur l'archivage électronique

- La norme ISO 17799 sur la sécurité informatique
- Quel est l'impact de la norme ISO sur le Records Management ?
- Recenser les autres référentiels en matière d'archivage électronique : le rapport MoReq, supports de stockage et formats...

## Réussir la rédaction de vos contrats de prestation en matière de dématérialisation et d'archivage électronique

### Archivage et dématérialisation en externe : maîtriser la rédaction des différents types de contrats de prestation

■ Cas pratique : Garantir le respect de la norme NFZ 42-013 lors de la rédaction d'un cahier des charges de mise en œuvre

### Les conventions sur la preuve

■ Cas pratique : Comment élaborer une charte d'archivage ?

### Archivage et droits des tiers

- Vie privée, droits d'auteur, protection des bases de données...

## Quelles précautions prendre lors de l'accès aux archives électroniques légales ?

### Quelles sont les raisons d'accès aux archives légales ?

#### Cybersurveillance et droit du travail

- Contrôle de l'utilisation faite des NTIC et des archives
- Pouvez-vous utiliser les fichiers concernant votre personnel ?
- Le statut particulier du courrier électronique

### Quelles sont les précautions à prendre pour éviter une contestation de l'intégrité d'un document lors de son accès ?

### La restauration des données comptables fiscales et sociales

■ Cas pratique : Le contrôle de la CNIL, comment s'y préparer ?

## La suppression des archives électroniques : obligations et risques encourus

### Journée complémentaire

## Archivage électronique légal des documents fiscaux et comptables : obligations, preuve, sanctions

### Maîtriser les obligations comptables

#### La définition de la comptabilité informatisée

- Quelles sont les pièces justificatives à fournir en cas de contrôle ?
- Le principe du caractère intangible, le principe d'une procédure de clôture périodique des enregistrements chronologiques, le principe de la permanence du chemin de révision

### Quelles sont les obligations fiscales de conservation et de présentation ?

#### Les procédures garantissant la conservation

- Sauvegardes ou archives : comment choisir
- Les précautions nécessaires lors des migrations ou de l'externalisation
- Comment maîtriser la traçabilité des modifications et la sécurisation du dispositif ?

### Les sanctions encourues : quelles sont-elles, comment les éviter ?

### Le cas particulier de la facture dématérialisée

## F2 Réforme de la loi Informatique et Libertés du 6 août 2004 L'impact sur le régime juridique des fichiers et des traitements



**Ariane Mole**, Avocat associé, Cabinet Bird & Bird.  
Chargée de mission à la Direction Juridique de la CNIL pendant 7 ans,  
Maître Ariane Mole a été en charge des directives sur le traitement des  
données personnelles auprès de la Commission de l'UE.  
**Héléne Lebon**, Avocat, Cabinet Bird & Bird

Les 25, 26 et 27 novembre 2009

3 jours (21 h) : 2 360 € HT

### Objectifs :

- Prévenir les risques liés à l'exploitation de données personnelles
- Choisir le meilleur traitement des informations nominatives
- Préparer au mieux un contrôle de la CNIL



### Les principaux changements issus de la réforme de la loi Informatique et Libertés

#### Maîtriser les impacts de la réforme de la loi Informatique et Libertés (6/08/2004)

- Evaluer l'étendue du champ d'application des dispositions légales
- Mesurer le risque pénal, civil et administratif
- L'évolution du rôle de la CNIL et ses nouveaux pouvoirs : les sanctions pécuniaires et administratives encourues

#### Savoir gérer les déclarations et demandes d'autorisation auprès de la CNIL

- Distinguer entre les traitements soumis à déclaration, demande d'avis, demande d'autorisation
- Savoir éviter les pièges de la déclaration simplifiée
- Comment gérer la période transitoire
- Récépissé, avis ou autorisation : quel est le point de départ du traitement légal

#### Les enjeux de la nomination d'un correspondant à la protection des données

- Avantages et inconvénients
- Le statut, les missions et le mode de désignation du correspondant à la protection des données

#### ■ Cas pratique : savoir établir un dossier de déclaration ou de demande d'autorisation

- Les annexes : comment les remplir
- Etude concrète du formulaire
- Savoir éviter le délit de détournement de finalité
- Savoir anticiper les demandes complémentaires de la CNIL sur le dossier de déclaration

### Les conditions d'utilisation des informations nominatives

#### Comment collecter et utiliser des informations nominatives conformément à la loi

- La licéité de la collecte d'informations nominatives
- L'obligation d'information des personnes
- L'utilisation des informations dites « sensibles »
- Les conséquences sur les contrats avec les prestataires
- Comment déterminer une durée de conservation des données
- Vos obligations en cas de modification et/ou d'enrichissement des informations, fichiers et traitements
- La mise à disposition des informations nominatives

#### Prospection, recouvrement, information du consommateur : les obligations à respecter

- La CNIL et le code de déontologie du marketing direct
- L'enregistrement des entretiens téléphoniques avec la clientèle
- Les procédures de recouvrement et les listes noires
- Les nouvelles obligations d'information et/ou de consentement du consommateur
- Maîtriser les nouvelles règles en matière de prospection électronique
- Dans quels cas faut-il un consentement / une information

#### Synthèse : quelle démarche de prévention des risques Informatiques et Libertés adopter

#### L'utilisation des fichiers et traitements dans le cadre du recrutement et de la gestion du personnel

##### Recrutement, évaluation de votre personnel : quel cadre juridique mettre en place

- Sécuriser juridiquement vos méthodes de recrutement et d'évaluation
- Connaître les règles de protection de la vie privée et leur incidence sur votre activité
- Cadre légal de l'information du salarié et du candidat au recrutement

##### Comment concilier libertés individuelles et gestion du personnel

- Le rapport de la CNIL sur la cybersurveillance des salariés
- Email des salariés dans l'entreprise
- Maîtriser les règles de consultation du CE
- Charte Intranet/Internet, règlement intérieur : quelle valeur juridique

#### Tout savoir sur le fonctionnement de la CNIL

##### Missions, pouvoirs et contrôle de la CNIL

- Le déclenchement des contrôles de la CNIL et leurs conséquences
- Comment introduire les recours dont vous disposez

##### Comment répondre aux plaintes des personnes concernées

- Anticiper les réclamations : analyse de modèles de lettres de réclamation diffusés par la CNIL
- Mettre en place une politique de prévention

##### Etude des nouvelles problématiques soulevées par la CNIL

- La mise en place de systèmes de reconnaissance biométrique
- Les étiquettes intelligentes
- Les différentes utilisations du numéro de carte bancaire

##### Mettre en place une stratégie de gestion internationale des données : objectifs et cas d'application

## F3 Charte utilisateurs et droit de contrôle

### L'essentiel pour négocier et rédiger votre charte en toute sécurité juridique



**François Coupez,**  
Adjoint du responsable juridique du droit des nouvelles technologies,  
Société Générale

Les 25 et 26 novembre 2009

2 jours (14 h) : 1 595 € HT

#### Repérer les risques sécuritaires et les responsabilités de l'employeur et des salariés

- Concilier charte électronique et politiques internes de sécurité de l'information et de confidentialité...

#### ■ Cas pratique : Analyse de la législation et des décisions les plus récentes des tribunaux

#### Prendre en compte l'environnement de votre entreprise pour faire accepter votre charte

- Insérer la charte électronique dans l'environnement réglementaire et la rendre opposable aux salariés

#### Identifier les missions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

- La nomination d'un CIL est-elle nécessaire à la mise en place d'une charte ?

#### Focus sur la « cyberpreuve » : conditions d'obtention, force probante, analyses croisées des décisions jurisprudentielles sur la question...

#### Partie 1 - Contenu de la charte : maîtrisez les points clefs pour rédiger votre charte

- Prévenir les dérives et garantir les droits et libertés des utilisateurs
- Usage privé : dans quel cas et comment le prévoir ?

#### ■ Cas pratique : Entraînement à la rédaction d'une charte adaptée au contexte de votre structure

#### Partie 2 - Contenu de la charte : maîtrisez les points clefs

- Que recouvre la notion « d'usage abusif » ?
- Comment interdire ou encadrer la consultation de sites internet ?

#### Focus : Concilier confidentialité des mots de passe, poursuite nécessaire du business en cas d'absence du salarié et généralisation des Single Sign On

#### Quelles sont vos obligations de consultation pour valider juridiquement la charte ?

#### Précautions sociales : prévenir les risques de blocage par une communication adaptée

- Comment assurer la validité de la charte au regard des organisations syndicales et des IRP ?
- Comment communiquer autour de la charte ?

#### Réaliser les contrôles prévus dans la charte électronique

#### ■ Cas pratique : Discussions et échanges en petits groupes autour de 3 cas pratiques sur les données personnelles

#### Evaluer les résultats et les effets de votre charte électronique : l'exemple de robustesse des mots de passe

## F4 Actualité juridique des systèmes d'information

### Cybersurveillance, contrats, CNIL... : risques et responsabilités du DSI



**Eric Barbry,**  
Avocat et directeur du pôle Internet et Télécoms, Cabinet Alain Bensoussan

Les 25 et 26 novembre 2009

2 jours (14 h) : 1 595 € HT

#### Quelles sont les sources de responsabilités pour un DSI ?

- Risques et sanctions dans les secteurs Informatique, Internet, et Télécoms
- Comment se répartissent les responsabilités entre DG, DSI et RSSI ?

#### ■ Cas pratique : Analyser les clauses de contrats informatiques qui impliquent la responsabilité du DSI

#### Comment vous mettre aux normes pour que votre responsabilité ne soit pas mise en cause ?

- BS 7799, ISO 17799, Cobit... : s'y retrouver parmi les normes
- Conséquences en matière de responsabilité

#### Loi de Sécurité Financière, Sarbane Oxley Act, Bâle II : responsabilités du DSI en matière de transparence et de gestion des risques

#### Mettre en œuvre un plan de secours informatique pour vous prémunir de la mise en cause de votre responsabilité

- Quels sont les plans de secours obligatoires à mettre en place ?
- Identifiez les enjeux juridiques des plans de continuité
- Quelle est votre responsabilité dans la gestion des crises ?

#### Votre obligation d'audit de vos systèmes d'information

#### ■ Cas pratique : Les participants bâtissent une grille d'audit de leurs systèmes d'information

#### Assurez la sécurité juridique de votre cybersurveillance

- Quels outils de surveillance utiliser ?
- Quelles sont les limites aux contrôles des e-mails ?
- Connaître les obligations d'information des salariés et du CE

#### ■ Cas pratique : Rédaction semi-dirigée d'une charte informatique

#### Protégez votre responsabilité en cas d'atteinte de vos systèmes d'information

- Assurer la traçabilité et la conservation des atteintes au système
- Quelles sont les preuves à conserver qu'exige la Justice ?
- Quand et comment porter plainte ?
- Faire face à une enquête et à une instruction judiciaire

#### Piratage informatique dans votre structure : quelle est votre responsabilité ?

- Appréhender les dernières évolutions du droit d'auteur et du droit des logiciels
- Sanctions civiles et pénales encourues pour contrefaçon
- Que risquez-vous quand un salarié se livre à la contrefaçon ?

#### Quelle est votre responsabilité en cas de dysfonctionnement dans la manipulation des données personnelles ?

#### ■ Cas pratique : Remplir une déclaration et une demande d'autorisation auprès de la CNIL



## F5 Sécurisez vos contrats informatiques

Négociez et rédigez les clauses indispensables pour verrouiller tous vos contrats



**Benoît De Roquefeuil**, Avocat, Cabinet Alain Bensoussan  
**Sonia Hadjali**, Avocate, Cabinet Hadjali Avocats  
**Franklin Brousse**, Avocat, Cabinet Simon & Associés

Les 25, 26 et 27 novembre 2009

1 jour (7 h) : 1 195€ HT  
2 jours (14 h) : 1 595€ HT  
3 jours (21 h) : 2 150€ HT

### Objectifs :

- Maîtriser les types de contrats informatiques et leurs spécificités : contrat de licences, d'intégration...
- Obligations CNIL, marchandage... : éviter les sanctions financières et pénales
- Une journée cas pratique : acquérir les clés pour réussir la négociation de vos contrats

### Définir vos besoins et préparer la négociation

- Anticiper les jalons essentiels en fonction de la nature du projet : spécifique, intégration, externalisation

### Comment déterminer les critères de réussite de votre projet

- Identifier les leviers de négociation clés
- Déterminer les documents contractuels et opérationnels associés : étude d'opportunité, appel d'offres, cahier des charges...

### ■ Cas pratique : Définir les dispositions spécifiques liées à l'exécution du contrat

Les participants déterminent, à l'aide d'un plan type d'assurance qualité (PAQ), les points clés pour garantir la qualité de la prestation

### Limitez les risques de mise en cause liés à la gestion des droits d'auteur sur les créations informatiques

- Les infractions au droit d'auteur : la contrefaçon
- La protection et la mise à jour des bases de données

### Maîtrisez les clauses incontournables des contrats informatiques

- La clause « objet », « conditions financières », « responsabilité », « recette », les garanties et les clauses de pénalités

### Connaître les grandes catégories de contrats informatiques et leurs clauses requérant une vigilance toute particulière

- Contrats de réalisation d'un cahier des charges, d'étude, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'audit...

### Quelles précautions prendre pour vos contrats de services informatiques - Licences, maintenance, ASP

- Les contrats de licences : définir vos droits d'utilisation des logiciels
- Le contrat de maintenance et de tierce maintenance applicative (TMA) : comment assurer la pérennité du service ?
- Le contrat ASP : assurer la sécurité du service

### Les principaux pièges des contrats d'intégration

- Garantir la réussite de vos contrats ERP/PGI
- Surmontez la complexité des nouveaux contrats multi-composants

### Maîtrisez les nouveaux schémas contractuels de l'infogérance

- Les contrats de « facilities management » et de « outsourcing »
- Le risque social
- Les clauses de réversibilité dans le cadre d'une externalisation de son S.I via un P.G.I
- La rupture pour faute : le coût de la réversibilité
- Les SLA

### Sous-traitance - Externalisation - Infogérance : les précautions à prendre pour éviter les sanctions financières et pénales

- Le recours à des prestataires extérieurs
- Les risques juridiques

- La violation du monopole des sociétés d'intérim
- La dualité d'employeurs
- Le marchandage
- Le prêt de main d'œuvre
- Le travail dissimulé

### Quelles sont les obligations à respecter lors de l'introduction de nouvelles technologies ?

- Maîtriser l'impact social des projets informatiques pour éviter leur échec
- La procédure d'information et de consultation du comité d'entreprise
- Le délit d'entrave
- Les obligations auprès de la CNIL

### Journée complémentaire :

## Atelier pratique : Techniques de négociation de contrats informatiques

→ Animé par Maître Franklin Brousse

### ■ Cas pratique : Entraînement à la négociation de contrats

Au cours de cette journée les participants simulent une négociation opposant deux équipes, l'une côté fournisseur, l'autre côté client. Il s'agit d'une approche pratique de la rédaction des contrats, des différentes techniques contractuelles et des réflexes pratiques à avoir en négociation.

### Comment conduire votre négociation ?

- Maîtrisez les principales techniques de négociation : écoutez, questionnez et confrontez vos positions
- Comment gérer les problèmes de tensions et de conflits ?
- Concrétisez un accord

### Comment intégrer les aspects juridiques dans la conduite de projet informatique

- Vérifier la capacité technique et financière du prestataire
- Cerner le périmètre contractuel du projet

### Comment mesurer le risque contractuel que vous encourez ?

- Identifier les risques et les obligations
- Quelle démarche de gestion des risques ? Les tableaux de bord contractuels

### Focus : Négociez un contrat d'externalisation ou d'infogérance

Maîtrisez la négociation des annexes financières et techniques : comment éviter les écueils ?

## F6 Spécial Banques - Assurances : données sensibles et vente en ligne Loi Informatique et Libertés, cadre juridique de la vente en ligne



**Blandine Poidevin**, Avocat Associé, Cabinet Poidevin.  
Avocat au Barreau de Lille et de Paris, Maître Poidevin enseigne depuis 1997 le droit du commerce électronique à l'Université de Lille.  
**Laurent Caron**, Avocat Associé, Cabinet Lamy & Associés.  
Il est ancien collaborateur de la direction juridique de la CNIL.

Le 27 novembre 2009

1 jour (7 h) : 1 195€ HT

→ **Matinée** : animée par Maître Laurent Caron

### Comment créer des synergies d'activités Banque-Assurance en conformité avec la nouvelle loi Informatique et Libertés

#### I- Complémentarité des approches métiers de la Banque et de l'Assurance : comment veiller à la conformité CNIL

- Les enseignements des contrôles dans l'assurance santé en 2007
- L'articulation entre les différents régimes de formalités CNIL concernés par la double activité formalités
- Zoom sur les contrôles de la CNIL dans les Banques et Assurances : quelles sanctions, comment faire face

#### II- Synergie d'activités et client unique : quelles approches possibles dans une logique de maîtrise des risques

- Information des personnes, secret professionnel et secret bancaire : les risques encourus et les partages de fichiers
- Traitements décisionnels et sourcing de données : les limites, les possibilités posées par les textes et leur application par la CNIL
- Le rôle du Correspondant CNIL

→ **Après-midi** : animée par Maître Blandine Poidevin

### Quelles sont les règles de commercialisation à distance des services financiers

#### I- Cadre législatif et réglementaire, communautaire et national

#### II- Directive « commercialisation à distance de services financiers » du 23 septembre 2002 et ses instruments de transposition en droit français (ordonnance du 6 juin 2005 et décrets d'application) : le champ d'application de la nouvelle réglementation

- Pour les services financiers
- Pour les services financiers conclus à distance

#### III- Le droit de réflexion accordé aux consommateurs

- Quelles sont les informations qui doivent être transmises avant la conclusion
- La communication des conditions contractuelles sur support durable

#### IV- La mise en œuvre du droit de rétractation

#### V- L'encadrement des communications non sollicitées et des services non demandés

- L'origine de l'opt-in

#### VI- La loi applicable

## F7 Le droit des logiciels libres Questions pratiques et méthodologiques sur une stratégie d'entreprise



**Cendrine Claviez**,  
Avocate responsable du Département Propriétés Intellectuelles,  
Nouvelles Technologies et Contrats, Cabinet TAJ

Le 27 novembre 2009

1 jour (7 h) : 1 195€ HT

#### Qu'est-ce qu'un logiciel « libre » ?

- D'un point de vue technique : disponibilité du code source
- D'un point de vue juridique : un logiciel libre n'est pas un logiciel sans droit

### I- Comprendre les différentes licences libres, pour mieux choisir

#### Maîtriser les trois catégories de logiciels libres : les différents degrés de propriété possibles

- Licence-type libre : GNU General Public License (GPL), Cecill
- Licence-type semi libre : Mozilla Public License (MPL)
- Licence-type de domaine public : Massachusetts Institute of Technology License (MIT ou X11), Berkeley Software Distribution (BSD), Apache Software License (ASF), Zope Public License (ZPL)

#### Comparaison des différentes licences libres : quelles sont les incidences juridiques et pratiques pour l'éditeur de logiciels

### II- La mise en œuvre en France : des écueils rédhibitoires qu'il faut maîtriser

#### A. CONTRAINTES JURIDIQUES ET SOLUTIONS : LA LICENCE CeCILL

##### 1. Quel est le droit applicable

##### 2. La formation du contrat : les conditions de validité de l'article 1108 du Code civil (consentement, capacité, objet, cause)

- Comment déterminer les parties : la qualification juridique du logiciel en tant qu'œuvre
- L'échange des consentements : les vertus du double-clic

##### 3. Le droit de la responsabilité et les garanties

#### Absence de garantie et risque du développement

- Limitation/exclusion de responsabilité entre professionnels
- Exclusion de la garantie des performances
- Exclusion de la garantie d'éviction

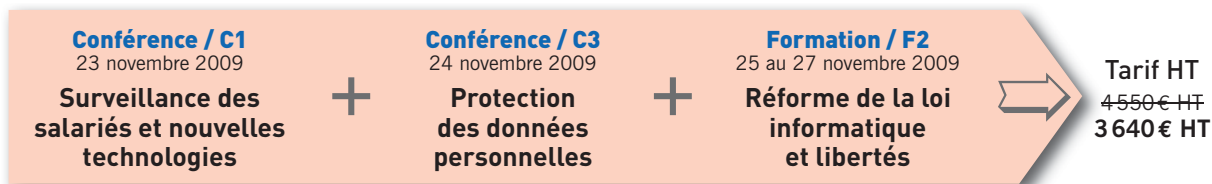
#### B. LIMITATION DES SOLUTIONS FRANÇAISES DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL DE PREDOMINANCE DE GNU GPL :

Décision du 28 mars 2007 du Tribunal de Grande Instance de Paris, 3<sup>ème</sup> chambre, 1<sup>ère</sup> section, SA Educaffix / CNRS et autres

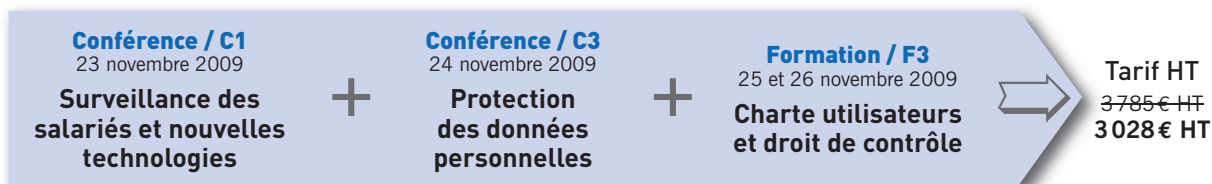
# Les parcours

Voici quelques exemples de parcours thématiques ; créez-les selon vos besoins !

→ Parcours 5 jours « données personnelles »



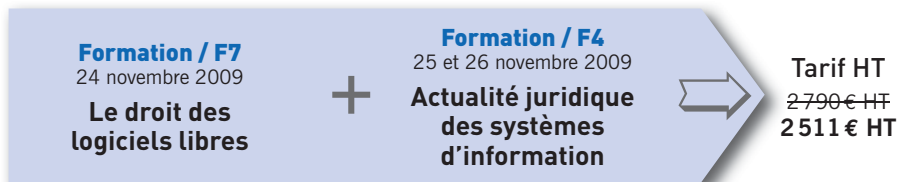
→ Parcours 4 jours « cyber surveillance »



→ Parcours 4 jours « archivage électronique »



→ Parcours 3 jours « tendances juridiques des SI »



En partenariat avec :



PAR TÉLÉPHONE

01 46 29 23 79  
Service Clients

PAR FAX

01 46 29 68 29

PAR COURRIER

COMUNDI  
28 481 Thiron cedex

INTERNET

Information et réservation :  
inscription@reedbusiness.fr  
www.comundi.fr**Mon choix : je coche la conférence ou la formation à laquelle je souhaite m'inscrire**

Code	Je m'inscris	Titre	Nbre de jours	Date(s)	Prix Net € HT
MY31 / C1	<input type="checkbox"/>	Surveillance des salariés et nouvelles technologies	1 jour	23 novembre	1 095 € HT
MY31 / C2	<input type="checkbox"/>	L'archivage électronique à valeur probante en pratique	1 jour	24 novembre	1 095 € HT
MY31 / C3	<input type="checkbox"/>	Protection des données personnelles	1 jour	24 novembre	1 095 € HT
MY31 / F1	<input type="checkbox"/>	Archivage électronique légal	2 jours	25-26 novembre	1 695 € HT
F1bis	<input type="checkbox"/>	Archivage électronique légal des documents fiscaux et comptables	1 jour	27 novembre	1 195 € HT
F1+F1bis	<input type="checkbox"/>	Archivage électronique légal + journée complémentaire	3 jours	25-26-27 novembre	2 360 € HT
MY31 / F2	<input type="checkbox"/>	Réforme de la loi informatique et libertés	3 jours	25-26-27 novembre	2 360 € HT
MY31 / F3	<input type="checkbox"/>	Charte utilisateurs et droit de contrôle	2 jours	25-26 novembre	1 595 € HT
MY31 / F4	<input type="checkbox"/>	Actualité juridique des systèmes d'information	2 jours	25-26 novembre	1 595 € HT
MY31 / F5	<input type="checkbox"/>	Sécurisez vos contrats informatiques	2 jours	25-26 novembre	1 595 € HT
F5bis	<input type="checkbox"/>	Techniques de négociation de contrats informatiques	1 jour	27 novembre	1 195 € HT
F5+F5bis	<input type="checkbox"/>	Sécurisez vos contrats informatiques + journée complémentaire	3 jours	25-26-27 novembre	2 150 € HT
MY31 / F6	<input type="checkbox"/>	Spécial banques assurances : données sensibles et vente en ligne	1 jour	27 novembre	1 195 € HT
MY31 / F7	<input type="checkbox"/>	Droit des logiciels libres	1 jour	27 novembre	1 195 € HT

**Tarifs préférentiels pour inscriptions multiples :**

Vous vous inscrivez à plusieurs sur une formation : bénéficiez de -10 % pour 2 inscriptions et 20% pour 3 inscriptions sur le prix total hors taxes. Vous souhaitez obtenir un devis, contactez notre service commercial au 01 46 29 23 30 ou à l'adresse comundi@reedbusiness.fr

**Transports :**

Vous souhaitez recevoir avec votre convocation :

Un fichet SNCF de 20% portant sur le billet Aller-Retour et la réservation.

**Hébergement :**

Pour réserver votre chambre d'hôtel, contactez la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant le code de réservation Comundi.

**Lieu de la formation :**

Le lieu exact vous sera précisé sur votre convocation, environ 4 semaines avant la date du stage.

**Conditions d'inscription :**

Les frais de participation comprennent : la formation, le support pédagogique, les petits-déjeuners, les pauses et déjeuners. A réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de Convention de Formation Simplifiée.

**Conditions et moyens de paiement :**

- par virement bancaire à notre banque CIC SAINT AUGUSTIN GCE SUD, libellé au nom de Comundi, compte n°30066 10947 00020004701 72  
- par chèque à l'ordre de Comundi.

Le règlement doit obligatoirement être effectué avant la formation. Pour les organismes soumis au code des marchés publics, la facture leur sera communiquée après la formation. A compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 45 jours.

- règlement par OPCA : il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre OPCA, de faire votre demande de prise en charge avant la formation et de l'indiquer explicitement dans le bloc "adresse de facturation". Si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu le 1<sup>er</sup> jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage.

**Conditions d'annulation :**

Jusqu'à 14 jours calendaires avant le début de chaque session, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 10% des frais de participation dans la limite de 180 € HT (215,28 € TTC) pour frais de dossier. Après cette date, les frais de participation resteront dus en totalité, mais les participants pourront se faire remplacer. Toute annulation devra être confirmée par écrit : un accusé de réception vous sera adressé par retour. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le contenu de son programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

**Qui sommes-nous ?**

Spécialistes depuis 1987 de la formation pour managers, cadres et dirigeants de tous les secteurs d'activité, privé et public, nous figurons parmi les principaux organismes de formation français. Présents dans tous les domaines de l'entreprise, nous organisons plus de 1100 sessions de formation par an. COMUNDI fait partie du groupe Reed Elsevier, leader mondial de l'information professionnelle.

**Garantie de Qualité :**

COMUNDI applique à l'ensemble de ses formations des principes rigoureux de qualité. Si vous estimez qu'une formation n'a pas répondu à vos attentes, notre Service Clients se tient à votre disposition. Tél : 01 46 29 23 79 / Fax : 01 46 29 68 29.



COMUNDI bénéficie de l'Agrément Ministériel pour la formation des Élus Locaux, ainsi que de la Qualification OPQF. (Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation).

**Participant**

M./Mme : .....  
Fonction : .....  
Service : .....  
Tél : .....  
Fax : .....  
e-mail : .....

**Responsable du suivi de l'inscription**

M./Mme : .....  
Fonction : .....  
Service : .....  
Société / Établissement : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Ville : .....  
N° TVA intra communautaire : .....  
SIRET : ..... NAF / Activité : .....  
Nbre salariés / Habitants : .....  
Tél : ..... Fax : .....  
e-mail : .....

**Adresse facturation (si différente) ou prise en charge par organisme collecteur**

M./Mme : .....  
Société / Établissement : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Ville : .....  
Tél : ..... Fax : .....

**Cachet / Signature**